

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....400 F	Prix au numéro de l'année courante.....500F Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....moitié prix	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D. Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F		
Frais d'expédition.....	13.000 F			

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

28 mai 2018-Décret n°2018-0469/P-RM portant rectificatif au Décret n°2018-0360/P-RM du 04 avril 2018 portant nomination du Président Directeur général des Aéroports du Mali..... **p.822**

Décret n°2018-0470/P-RM portant abrogation partielle du Décret n°2017-0975/P-RM du 18 décembre 2017 portant nomination de Contrôleurs des Services publics..... **p.822**

Décret n°2018-0471/P-RM portant rectificatif au Décret n°2017-0707/P-RM du 17 août 2017 portant attribution de distinction honorifique..... **p.823**

Décret n°2018-0472/P-RM portant attribution de distinction honorifique à titre étranger..... **p.823**

Décret n°2018-0473/PM-RM portant adoption de mesures d'orientation de la commande publique vers les Petites et Moyennes Entreprises et la production nationale..... **p.823**

Annonces et communications..... **p.827**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS

**DECRET N°2018-0469/P-RM DU 28 MAI 2018
PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2018-
0360/P-RM DU 04 AVRIL 2018 PORTANT
NOMINATION DU PRESIDENT DIRECTEUR
GENERAL DES AEROPORTS DU MALI**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 91-051/AN-RM du 26 février 1991 portant statut général des Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ;

Vu l'Ordonnance n°29/CMLN du 06 juillet 1970 portant création d'un organisme dénommé « Aéroports du Mali » ;

Vu l'Ordonnance n° 91-014/P-CTSP du 18 mai 1991 fixant les principes fondamentaux de l'organisation et du fonctionnement des Etablissements publics à caractère industriel et commercial et des Sociétés d'Etat, modifiée par la Loi n°92-029 du 05 octobre 1992 ;

Vu le Décret n° 90/PG-RM du 13 juillet 1970 approuvant les Statuts des Aéroports du Mali ;

Vu le Décret n° 91-133/P-CTSP du 21 juin 1991 fixant le mode de détermination de la rémunération des Administrateurs et des Présidents Directeurs généraux des Etablissements publics à caractère industriel et commercial et des Sociétés d'Etat ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel d'Aviation **Youssouf DIARRA** est nommé **Président Directeur général** des Aéroports du Mali.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre des Transports et du
Désenclavement,
Moulaye Ahmed BOUBACAR**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0470/P-RM DU 28 MAI 2018
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2017-0975/P-RM DU 18 DECEMBRE
2017 PORTANT NOMINATION DE CONTROLEURS
DES SERVICES PUBLICS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les dispositions du Décret n°2017-0975/P-RM du 18 décembre 2017 portant nomination de Contrôleurs des Services publics, sont abrogées, en ce qui concerne Monsieur **Bouboune Dicko**, N°Mle 0111-931.V, Administrateur civil et Monsieur **Komon SANOU**, N°Mle 776-70.P, Administrateur civil.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**DECRET N°2018-0471/P-RM DU 28 MAI 2018
PORTANT RECTIFICATIF AU DECRET N°2017-
0707/P-RM DU 17 AOUT 2017 PORTANT
ATTRIBUTION DE DISTINCTION HONORIFIQUE**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n°2017-0707/P-RM du 17 août 2017 portant attribution de distinction honorifique,

DECRETE :

Article 1^{er} : L'article 1^{er} du Décret n°2017-0707/P-RM du 17 août 2017, susvisé, est rectifié ainsi qu'il suit :

Lire :

CBA MOHAMED AGUID Assed

Au lieu de :

CBA MOHAMES AGUID Assed

Le reste sans changement.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N°2018-0472/P-RM DU 28 MAI 2018
PORTANT ATTRIBUTION DE DISTINCTION
HONORIFIQUE A TITRE ETRANGER**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°63-31/AN-RM du 31 mai 1963 portant création des Ordres nationaux de la République du Mali ;

Vu la Loi n°91-053/AN-RM du 26 février 1991 portant création de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux,

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur **LI Wensheng**, Promoteur de l'Usine de fabrication de Produits pharmaceutiques de Sanankoroba, est nommé au grade de **Chevalier de l'Ordre national du Mali** à titre étranger.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 mai 2018

**Le Président de la République,
Ibrahim Boubacar KEITA**

**DECRET N° 2018-0473/PM-RM DU 28 MAI 2018
PORTANT ADOPTION DE MESURES
D'ORIENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VERS LES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES ET LA PRODUCTION NATIONALE**

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution ;

Vu l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) sur le Droit de l'Arbitrage ;

Vu Le règlement n°01/2014/CM/UEMOA portant Code Communautaire de l'Artisanat de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

Vu la Loi n°08-022 du 23 juillet 2008, modifiée, portant création de la Direction Générale des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Vu la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008, modifiée, relative à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Vu la Loi n°2011-088 du 30 Décembre 2011 portant Loi d'Orientation du secteur privé ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu le Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant Code des Marchés publics et des Délégations de service public ;

Vu le Décret n°2016-0155/PM-RM du 15 mars 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des cellules de passation des marchés publics ;

Vu le Décret n° 2017-1033/P-RM du 30 décembre 2017 portant nomination du Premier ministre;

Vu le Décret n°2017-1034/P-RM du 30 décembre 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :**TITRE PREMIER : DISPOSITIONS GENERALES****CHAPITRE UNIQUE : DE L'OBJET ET DU CHAMP D'APPLICATION****Article 1^{er} : De l'objet**

Le présent décret fixe certaines règles destinées à favoriser l'orientation de la commande publique vers les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et la promotion de la production nationale et de l'outil national de production.

Article 2 : Des autorités contractantes

Les dispositions du présent décret s'appliquent aux marchés publics de travaux, de fournitures ou services conclus par l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les agences et organismes publics bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat, les sociétés d'Etat, les sociétés à participation financière publique majoritaire et les associations formées par une ou plusieurs de ces personnes morales de droit public.

Article 3 : Du seuil d'application

Le présent décret s'applique à tous les marchés publics de travaux, de fournitures de biens ou de services dans la mesure où il n'est pas contraire aux dispositions du code des Marchés publics et des Délégations de Service Public.

TITRE II : DE LA PROMOTION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES**CHAPITRE I : DE L'ACCES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AUX MARCHES PUBLICS NATIONAUX****Article 4 : De l'allotissement**

4.1 Les autorités contractantes doivent encourager l'accès des Petites et Moyennes Entreprises à la commande publique par l'allotissement de la commande en application de la réglementation des marchés publics.

4.2 L'allotissement doit être la règle privilégiée par les autorités contractantes pour la mise en œuvre des projets tant que cela ne met pas en cause les bonnes conditions d'exécution techniques des prestations.

4.3 En cas d'allotissement d'un marché, l'autorité contractante peut limiter l'attribution de plus d'un lot à un soumissionnaire à chaque fois que l'écart entre le premier moins disant attributaire d'un lot et le second moins disant ne dépasse pas cinq pour cent (5%)

4.4 Les autorités contractantes peuvent déléguer les crédits au niveau déconcentré ou régional pour faciliter le développement régional et local des petites et moyennes entreprises à chaque fois que les activités identiques sont programmées pour être réalisées dans les localités différentes.

Article 5 : De la Sous-traitance

5.1 Conformément aux dispositions prévues par la réglementation des marchés publics et des Délégations de service public, les autorités contractantes, afin de favoriser l'émergence d'un véritable tissu de sous-traitance, encourageant, à travers des critères du Dossier d'appels d'offres, les grandes entreprises nationales ou étrangères soumissionnaires des marchés publics ou des partenariats public-privé à sous-traiter une partie des prestations avec les Petites et Moyennes Entreprises locales.

5.2 Dans le cas d'un marché d'une collectivité décentralisée ou de l'un de ses établissements publics, le candidat au marché qui prévoit de sous-traiter au moins trente pour cent (30 %) de la valeur globale du marché à une entreprise malienne, à un artisan malien ou une entreprise artisanale malienne, peut bénéficier d'une marge de préférence qui ne peut être supérieure à cinq pour cent (5 %) cumulable avec le droit de préférence communautaire prévu par la réglementation des marchés publics.

5.3 Les autorités contractantes doivent encourager le paiement direct des sous-traitants dont les conditions de paiement ont été agréées pour la part du marché dont ils assurent l'exécution.

5.4 Nonobstant les dispositions du code des marchés publics et des Délégations de service public, les autorités contractantes veillent à soumettre une proportion des marchés publics à concurrence entre les Petites et Moyennes Entreprises.

Article 6 : Des groupements

6.1 Les autorités contractantes doivent favoriser à travers les dossiers d'appels à concurrence ou les demandes de proposition le groupement solidaire ou conjoint de Petites et Moyennes Entreprises pour concourir à l'obtention des marchés publics.

6.2 Pour les grands travaux ou les prestations complexes, l'entreprise étrangère qui va en groupement avec une Petite et Moyenne Entreprise locale pour concourir à l'obtention de marchés publics, peut bénéficier de certains avantages dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé des Finances

Article 7 : De l'allègement des conditions de participation aux marchés publics pour les entreprises artisanales du Mali

Les entreprises artisanales assujetties à l'impôt synthétique et inscrites à la Chambre de Métiers sont dispensées de fournir la garantie de soumission et la garantie de bonne exécution dans les cas ci-après :

* lorsque le montant prévu des travaux et fournitures est inférieur ou égal à un million cinq cent mille (1 500 000) francs CFA, pour les marchés passés au nom des établissements publics ;

* lorsque le montant prévu des travaux et fournitures est inférieur ou égal à trois millions (3 000 000) francs CFA, pour les marchés passés au nom des établissements publics ;

* lorsque le montant prévu des travaux et fournitures est inférieur ou égal à cinq millions (5 000 000) francs CFA, pour les marchés passés au nom de l'Etat.

En cas d'attribution, les entreprises artisanales doivent produire un certificat délivré par les services des impôts indiquant qu'elles sont assujetties à l'impôt synthétique.

Article 8 : De l'amélioration des conditions de paiements

8.1 Sans préjudice des dispositions relatives au régime des paiements prévues par le code des marchés publics, le représentant de l'autorité contractante est tenu de procéder au paiement des acomptes et du solde des contrats portant sur des activités artisanales dans un délai qui ne peut dépasser soixante (60) jours calendaires.

8.2 Des délais de paiement plus courts peuvent être accordés par les collectivités locales et leurs établissements au bénéfice des artisans et des entreprises artisanales régulièrement installées sur leur ressort territorial.

8.3 Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché, au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par la réglementation nationale des marchés publics et qui ne pourra, en aucun cas, être inférieur au taux d'escompte de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), augmenté de un (1) point.

8.4 Les artisans et les entreprises artisanales titulaires de contrats de sous-traitance dans les marchés publics peuvent bénéficier de paiement direct de l'autorité contractante afférent à la part du marché dont l'exécution leur incombe.

CHAPITRE II : DE L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Article 9 : L'Etat s'implique à favoriser l'accès des Petites et Moyennes Entreprises maliennes aux marchés publics communautaires, notamment en facilitant leur accès à l'information et aux procédures de constitution des dossiers

d'appels d'offres afin de leur permettre de bénéficier des avantages prévus par l'Etat et éventuellement celles qui viendraient à être prévues par d'autres espaces communautaires dont le Mali est membre.

Article 10 : L'Etat favorise l'accès des Petites et Moyennes Entreprises maliennes aux marchés publics internationaux notamment, en facilitant leur accès aux informations et aux conditions de financement bancaires.

TITRE III : DE LA PROMOTION DE LA PRODUCTION NATIONALE

CHAPITRE UNIQUE : PREFERENCE NATIONALE POUR LES MARCHES PUBLICS DE MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS D'APPLICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS

Article 11 : De la marge de préférence pour les marchés publics de montants inférieurs aux seuils d'application du code des Marchés publics

11.1 Une marge de préférence d'un taux de vingt-cinq pour cent (25 %) est accordée aux produits d'origine malienne et/ou aux entreprises de droit malien dont le capital est détenu majoritairement par des nationaux pour tous les types de marchés dont les montants n'atteignent pas les seuils de passation de Marchés publics.

11.2 Le bénéfice de cette marge est subordonné, dans le cas où le soumissionnaire est un groupement constitué d'entreprises de droit malien telles que définies à l'alinéa précédent et d'entreprises étrangères, à la justification des parts détenues par l'entreprise de droit malien et l'entreprise étrangère en termes de tâches à réaliser et leurs montants.

11.3 Sans préjudice des dispositions relatives à la préférence nationale, lors de la passation d'un marché public ou d'une délégation de service public, une préférence de cinq pour cent (5%) est accordée à l'offre présentée par un artisan ou une entreprise artisanale ayant une base fixe ou un établissement stable au Mali. Ce taux de préférence artisanale est cumulable avec le taux de préférence nationale de quinze pour cent (15%) visé à l'article 11.1 du présent décret.

11.4 Le dossier d'appels à concurrence ou de consultation des entreprises doit indiquer clairement la préférence accordée et la méthode d'évaluation et de comparaison des offres suivie pour appliquer ladite préférence.

Article 12 : De l'obligation pour les autorités contractantes

12.1 Lorsque la production nationale ou l'outil de production nationale est en mesure de répondre aux besoins à satisfaire de l'autorité contractante, cette dernière doit lancer un appel à la concurrence nationale.

12.2 Lorsque l'autorité contractante, lance un appel à la concurrence nationale, il doit selon le cas :

- tenir compte, lors de l'établissement des conditions d'éligibilité et du système d'évaluation des offres, des potentialités des entreprises de droit malien, notamment des petites et Moyennes Entreprises, pour leur permettre de participer aux procédures de passation des marchés publics dans le respect des conditions optimales relatives à la qualité, au coût et au délai de réalisation ;

- privilégier l'intégration à l'économie nationale et l'importance des lots ou produits sous-traités ou acquis sur le marché malien ;

- prévoir dans le cahier des charges un dispositif permettant d'assurer la formation et le transfert de savoir-faire en relation avec l'objet du marché.

12.3 Quelle que soit la procédure choisie, l'autorité contractante doit prévoir, dans le cahier des charges, des mesures ne permettant pas de recourir au produit importé que si le produit local équivalent est indisponible ou d'une qualité qui n'est pas conforme aux normes techniques exigées. En outre, l'autorité contractante ne doit permettre de recourir aux sous-traitants étrangers que lorsque les entreprises de droit malien ne sont pas en mesure de répondre à ses besoins.

12.4 Les prestations liées aux activités artisanales sont réservées aux artisans nationaux tels que définis par la législation et la réglementation en vigueur, sauf cas d'impossibilité dûment justifiée par l'autorité contractante, à l'exception des prestations régies par des règles particulières.

12.5 Lorsque certains besoins des autorités contractantes peuvent être satisfaits par des micro-entreprises, telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur, les autorités contractantes doivent, sauf exception dûment justifiée, leur réserver exclusivement ces prestations, dans le respect des dispositions du présent décret.

12.6 L'autorité contractante ne doit exiger des micros entreprises nouvellement créées, ne pouvant produire, au moins, le bilan de la première année d'existence, qu'un document de la banque ou de l'organisme financier concerné justifiant leur situation financière. L'autorité contractante ne doit pas leur exiger des références professionnelles similaires à celles du marché considéré, mais tenir compte de celles justifiées par des diplômes.

TITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 13 : Des dispositions transitoires

13.1 Les marchés publics notifiés antérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret demeurent régis, pour leur exécution, par les dispositions du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public et son arrêté d'application.

Article 14 : Des dispositions finales

14.1 Un arrêté du ministre chargé des Finances fixe les modalités d'application du présent décret.

14.2 Un comité de suivi composé d'un représentant du ministre de l'Economie et des Finances, ministre du Commerce et de la Concurrence, ministre du Développement Industriel, Conseil national du Patronat du Mali et Assemblée permanente des Chambres de Métiers fait une évaluation semestrielle de la mise en œuvre du présent décret.

14.3 Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.

14.4 Le ministre de l'Economie et des Finances, le ministre du Commerce et de la Concurrence, le ministre du Développement Industriel, le ministre de l'Artisanat et du Tourisme et le ministre de la Promotion de l'Investissement et du Secteur privé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 28 mai 2018

**Le Premier ministre,
Soumeylou Boubèye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Docteur Boubou CISSE**

**Le ministre du Commerce
et de la Concurrence,
Abdel Karim KONATE**

**Le ministre du Développement
industriel,
Mohamed Aly AG IBRAHIM**

**Le ministre de l'Artisanat
et du Tourisme,
Madame Nina WALET INTALLOU**

**Le ministre de la Promotion
de l'Investissement et du Secteur privé,
Maître Baber GANO**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

BILAN		DIMF 2000			
		MICROCRED			
Date d'arrêté :		NIF: 087800762E			
31/12/2017		(EN FCFA)			
P: A					
Code poste	ACTIF	BRUT	AMT/PROV	NET	NET
	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES				
A01		1 169 989 191		169 989 191	343 522 833
A10	Valeur en caisse	480 601 960		480 601 960	647 814 860
A11	Billets et monnaies	480 601 960		480 601 960	647 814 860
A12	Comptes ordinaires débiteurs	623 238 813		623 238 813	632 301 832
A2A	Autres comptes de dépôts débiteurs	66 148 418		66 148 418	63 406 141
A2H	Dépôts à terme constitués	36 148 418		36 148 418	23 406 141
A2I	Dépôts de garantie constitués	30 000 000		30 000 000	40 000 000
A2J	Autres dépôts constitués	0		0	0
A3A	Comptes de prêts				
A3B	Prêts à moins d'un an				
A3C	Prêts à terme				
A60	Créances rattachées	0		0	0
A70	Prêts en souffrance				
B01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	23 113 649 930	1 272 394 777	21 841 255 153	1 669 141 142
B2D	Crédits à court terme	8 479 392 309	0	8 479 392 309	7 436 895 795
B2N	Comptes ordinaires	0		0	0
B30	Crédits à moyen terme	12 549 982 316	0	12 549 982 316	13 599 606 105
B40	Crédits à long terme				
B65	Créances rattachées	357 230 472	0	357 230 472	317 900 333
B70	Crédits en souffrance	1 727 044 834	1 272 394 777	454 650 057	314 738 909
B71	Crédits immobilisés	0	0	0	0
B71	Crédits en souffrance de 6 mois au plus	534 804 057	217 013 334	317 790 723	165 363 790
B72	Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	684 296 668	547 437 334	136 859 334	130 254 496
B73	Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	507 944 109	507 944 109	0	19 120 623
C01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	215 442 928		215 442 928	318 036 292

C10	Titres de placement				
C30	Comptes de stocks	42 036 675	0	42 036 675	49 477 488
C31	Stocks de marchandises	42 036 675	0	42 036 675	49 477 488
C33	Stocks de fournitures				
C34	Autres stocks et assimilés				
C40	Débiteurs divers	56 132 003		56 132 003	43 744 680
C55	Créances rattachées				
C56	Valeur à l'encaissement avec crédit immédiat				
C59	Valeurs à rejeter				
C6A	Comptes d'ordre et divers	117 274 251		117 274 251	224 814 125
C6B	Comptes de liaison				
C6C	Comptes de différence de conversion				
C6G	Comptes de régularisation actif	-8 007 115		-8 007 115	148 876 561
C6Q	Comptes transitoires				
C6R	Comptes d'attente actif	125 281 366		125 281 366	75 937 563
D01	VALEURS IMMOBILISEES	1 505 048 450	659 585 822	845 462 628	863 990 293
D1A	Immobilisations financières				
D10	Prêts et titres subordonnés				
D1E	Titres de participation				
D1L	Titres d'investissement				
D1S	Dépôts et cautionnements	40 762 110		40 762 110	39 052 090
D23	Immobilisations en cours	0	0	0	12 151 241
D24	Incorporelles	0	0	0	12 151 241
D25	Corporelles	0	0	0	0
D30	Immobilisations d'exploitation	1 464 286 340	659 585 822	804 700 518	812 786 962
D31	Incorporelles	120 268 536	7 327 139	112 941 397	246 614 752
D36	Corporelles	1 344 017 804	652 258 683	691 759 121	566 172 210
D40	Immobilisations hors exploitation				
D47	Corporelles				
D50	Crédit bail et opérations assimilées				
D60	Créances rattachées				
D70	Créances en souffrance				
E01	ACTIONNAIRES, ASSOCIES OU MEMBRES	0	0	0	0
E02	Actionnaires, associés ou membres, capital non appelé				
E03	Actionnaires, associés ou membres, capital appelé non versé	0	0	0	0
E05	EXCEDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS				
E90	TOTAL DE L'ACTIF	26 004 130 500	1 931 980 599	24 072 149 901	24 194 690 560

		2 017	2 016
PASSIF		NET	NET
F01	OPERATIONS DE TRESORERIE ET AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	10 455 937 298	11 878 399 741
F1A	Comptes ordinaires créditeurs	662 797 767	20 251 360
F2A	Autres comptes de dépôts créditeurs		
F3A	Comptes d'emprunts	9 608 867 142	11 584 308 860
F3E	Emprunts à moins d'un an	200 000 000	2 400 000 000
F3F	Emprunts à terme	9 408 867 142	9 184 308 860
F50	Autres sommes dues aux institutions financières		
F55	Ressources affectées		
F60	Dettes rattachées	184 272 389	273 839 521
G01	OPERATIONS AVEC LES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS	8 142 128 355	7 320 315 892
G10	Comptes ordinaires créditeurs	2 748 336 216	2 618 960 056
G15	Dépôts à terme reçus	1 531 447 156	1 130 923 234
G2A	Comptes d'épargne à régime spécial	32 037 568	27 875 247
G30	Autres dépôts de garantie reçus	3 734 818 000	3 489 404 250
G35	Autres dépôts reçus		
G60	Emprunts		
G70	Autres sommes dues		
G90	Dettes rattachées	95 489 415	53 153 105
H01	OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	1 144 178 425	874 864 690
H10	Versements restant à effectuer		
H40	Créditeurs divers	933 356 558	708 520 310
H6A	Comptes d'ordre et divers	210 821 867	166 344 379
H6B	Comptes de liaison		
H6C	Comptes de différences de conversion		
H6G	Comptes de régularisation - passif	209 815 609	154 707 443
H6P	Comptes d'attente - passif	1 006 258	11 636 936
K01	VERSEMENTS RESTANT A EFFECTUER SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
K20	Titres de participation		
L01	PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	4 329 905 823	4 121 110 236
L10	Subventions d'investissement		
L20	Fonds affectés		
L30	Provisions pour Risques et Charges	784 600 941	301 954 468
L31	Provisions pour charges de retraite	23 406 141	23 406 141
L32	Provisions pour risque d'exécution des engagements par signatures		
L33	Autres provisions pur risques et charges	761 194 800	278 548 327
L35	Provisions réglementées		
L36	Provisions pour risques afférents aux opérations de crédits à moyen et long termes		
L37	Provision spéciale de réévaluation		
L41	Emprunts et titres émis subordonnés	2 097 111 113	1 246 318 300
L43	Dettes rattachées aux emprunts et titres émis subordonnés		
L45	Fonds pour risques financiers généraux		
L50	Primes liées au capital		

L55	Réserves		
L56	Réserve générale		
L57	Réserves facultatives		
L58	Autres réserves		
L59	Ecart de réévaluation des immobilisations		
L60	Capital	5 550 000 000	5 550 000 000
L61	Capital appelé		
L62	Capital non appelé		
L65	Fonds de dotation		
L70	Report à nouveau (+ou-)	-2 977 162 532	-2 998 436 781
L75	Excédent des produits sur les charges		
L80	Résultat de l'exercice (+ou -)	-1 124 643 700	21 274 249
L81	Excédent ou déficit en instance d'approbation	0	0
L82	Excédent ou déficit de l'exercice	-1 124 643 700	
L90	TOTAL PASSIF	24 072 149 901	24 194 690 560

HORS BILAN		DIMF 2000	
		MICROCRED	
Date d'arrêté :		(EN FCFA)	
31/12/2017			
P: A			
Code poste	LIBELLES	2 017	2 016
N1A	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
N1H	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1J	ENGAGEMENTS RECUS DES INSTITUTIONS FINANCIERES		
N1K	ENGAGEMENTS DONNES EN FAVEUR DES MEMBRES, BENEFICIAIRES OU CLIENTS		
N2A	ENGAGEMENT DE GARANTIE		
N2H	D'ordre des institutions financières		
N2J	Reçus des institutions financières		
N2M	D'ordre des membres, bénéficiaires ou clients		
	Reçus des membres, bénéficiaires ou clients	2 984 369 765	2 538 379 129
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
N3E	Titres à livrer		
	Titres à recevoir		
	ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS EN DEVICES		
	OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT		
	PRETS OU EMPRUNTS EN DEVICES		
	OPERATIONS DE CHANGE A TERME		
Q1A	AUTRES ENGAGEMENTS		
Q1B	Engagements donnés		
Q1C	Engagements reçus		
Q1F	OPERATIONS EFFECTUES POUR LE COMPTE DE TIERS		
Q1J	Valeurs à l'encaissement non disponibles		
Q1K	Comptes exigibles après encaissements		
Q1L	Comptes de suivi des engagements de financement consortiaux		
Q1M	Comptes de suivi des engagements de garantie consortiaux		
	Comptes de suivi des crédits consortiaux		
	Crédits distribués pour le compte de tiers		
N90	ENGAGEMENTS DOUTEUX		

COMPTE DE RESULTAT		MICROCREC	
Date d'arrêté :		NIF: 087800762E	
31/12/2017			
P: A		(EN FCFA)	
Code poste	CHARGES	2 017	2 016
R08	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERS	1 070 479 418	1 016 480 394
R1A	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	23 776 852	2 454 752
R1B	organe financier	23 776 852	2 454 752
R1C	caisse centrale		
R1D	trésor public		
R1E	CCP		
R1F	Banques et correspondants		
R1H	Etablissements financiers		
R1I	SFD		
R1K	Autres institutions financières		
R1L	Intérêts sur autres comptes de dépôt créditeurs		
R1N	Dépôts à terme reçus		
R1P	depot de garantie reçu		
R1Q	Autres dépôts reçus		
R2A	Intérêts sur compte d'emprunts	893 693 478	901 686 843
R2F	Intérêts sur emprunts à moins d'un an	145 417 820	106 646 472
R2G	Intérêts sur emprunt à terme	748 275 658	795 040 371
R2R	Autres intérêts		
R2T	Divers intérêts		
R2Z	Commissions	153 009 088	112 338 799
R3A	CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	158 254 784	136 308 656
R3C	Intérêts sur comptes des membres, bénéficiaires ou clients	158 254 784	136 308 656
R3D	Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	64 371 641	60 766 170
R3F	Intérêts sur dépôts à terme reçus	3 824 721	2 719 471
R3G	Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial	1 802 925	1 942 406
R3H	Intérêts sur dépôts de garantie reçus	488 160	1 947 575
R3J	Intérêts sur autres dépôts reçus	87 767 337	68 933 033
R3N	Intérêts sur emprunts et autres sommes dues		
R3Q	Autres intérêts		
R3T	Commissions		
	MARGE D'INTERET BENEFICIAIRE	4 908 114 006	3 894 738 674
	TOTAL CHARGES D'INTERETS CHARGES SUR OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS	1 282 822 782	1 097 929 815
R4B	DIVERSES	1 584 619	1 194 954
R4C	Charges et pertes sur titres de placement		
R4K	Charges sur opérations diverses	1 584 619	1 194 954
R4N	Commissions		

R5B	CHARGES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
R5C	Frais d'acquisition		
R5D	Etalement de la prime		
R5E	CHARGES SUR CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5G	Charges sur operations de credit bail		
R5H	Dotations aux amortissements		
R5J	Dotations aux provisions		
R5K	Moins-values de cession		
R5L	Autres charges		
R5M	Charges sur operations de location avec option d'achat		
R5N	Dotations aux amortissements		
R5P	Dotations aux provisions		
R5Q	Moins-values de cession		
R5R	Autres charges		
R5S	Charges sur opérations de location-vente		
R5T	Dotations aux amortissements		
R5U	Dotations aux provisions		
R5V	Moins-values de cession		
R5X	Autres charges		
R5Y	Charges sur emprunts et titres émis subordonnés	230 874 520	59 934 316
R6B	Pertes sur opérations de change		
R6C	Comissions		
R6F	CHARGES SUR OPERATIONS HORS BILAN	0	0
R6K	Charges sur engagements de financements reçus des institutions financières		
R6L	Charges sur engagements de financements reçus des membres, clients ou bénéficiaires		
R6M	Charges sur engagements de garantie reçus des institutions financières		
R6P	Charges sur engagements de garantie reçus des membres bénéficiaires ou clients	0	0
R6S	Charges sur engagements sur titres		
R6T	Charges sur autres engagements reçus		
R6V	CHARGES SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS		
R6W	Charges sur les moyens de paiement		
R6X	Autres charges sur prestation de services financiers		
R7A	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
R7B	Moins -values sur cession d'éléments d'actif		
R7C	Transferts de produits d'exploitation financière		
R7D	Diverses charges d'exploitation financière	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NET	0	0
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0
	MARGE D'INTERETS BENEFICIAIRE	4 908 114 006	3 894 738 674
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	PRODUIT FINANCIER NET	4 908 114 006	3 894 738 674

	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
R8G	Achats de marchandises	68 875 572	56 433 260
R8J	stocks vendus		
R8L	Variations de stocks marchandise	7 440 813	-49 477 488
	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	6 018 234 080	4 026 585 152
S02	FRAIS DE PERSONNEL	1 465 558 646	1 439 321 645
S03	Salaires et traitements	1 213 077 391	1 177 299 038
S04	Charges sociales	240 087 270	241 904 374
S05	Rémunérations versées aux stagiaires	12 393 985	20 118 233
S1A	IMPOTS ET TAXES	590 811 912	491 303 354
S1B	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	103 242 629	103 917 069
S1C	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés à l'administration des impôts	487 569 283	387 386 285
S1D	Impôts directs	157 567 021	114 525 841
S1G	Impôts indirects	324 391 309	261 169 296
S1H	Droits d'enregistrement et de timbre	4 856 408	11 214 148
S1J	Impôts et taxes divers	754 545	477 000
S1K	Autres impôts, taxes et prélèvements assimilés versés aux autres organismes		
S2A	AUTRES CHARGES EXTERNES ET CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	1 943 515 294	1 104 508 219
S2B	Services extérieurs	437 873 259	428 037 543
S2C	Redevances de crédit-bail		
S2D	Loyers	181 602 793	165 177 754
S2F	Charges locatives et de co-propriété	0	0
S2H	Entretien et réparations	140 260 071	141 610 628
S2J	Primes d'assurance	99 962 325	97 171 415
S2K	Etudes et recherches	0	423 500
S2M	Frais de formation du personnel	11 615 377	20 638 904
S2L	Divers	4 432 693	3 015 341
S3A	Autres services extérieurs	1 498 923 066	668 961 974
S3B	Personnel extérieur à l'institution	10 510 745	2 875 303
S3C	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	813 822 041	103 756 264
S3E	Publicité, publications et relations publiques	56 850 254	90 543 874
S3G	Transport de biens	14 307 372	12 168 437
S3J	Transports collectifs du personnel		
S3L	Déplacements, missions et réceptions	143 674 479	92 370 191
S3M	Achat non stockés de matières et fournitures	203 142 489	155 218 665
S3N	Frais postaux et frais de télécommunication	186 379 540	160 457 615
S3P	Divers	70 236 147	51 571 625

S4A	Charges diverses d'exploitation	6 718 969	7 508 703
	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	0	0
S4B			
S4D	Indemnités de fonction versées	5 247 656	5 350 969
S4I	Frais de tenue d'assemblée	570 315	1 566 560
S4K	Moins-values de cession sur immobilisations sur immobilisations corporelles et incorporelles		
S4L			
S4M	sur immobilisations financières		
S4P	Transferts de produits d'exploitation non financière		
S4Q	Produits rétrocédés		
S4R	Autres transferts de produits		
S4S	Autres charges diverses d'exploitation non financière	900 998	591 174
T50	DOTATIONS AU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	368 196 281	343 198 680
	Dotations aux amortissements de charge à répartir	0	0
T53			
T54	Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	368 196 281	343 198 680
T55	Dotations aux amortissements des immobilisations hors exploitation		
T56	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations en cours		
T57	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation		
T58	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations hors exploitation		
T6B	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	1 650 151 947	648 253 254
T6C	Dotations aux provisions sur créances en souffrance	497 362 409	5 293 431
T6D	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	497 362 409	5 293 431
T6E	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus		
T6F	Dotations aux provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus		
T6G	Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres éléments d'actif		
T6H	Dotations aux provisions pour risques et charges	389 426 666	-31 481 655
T6J	Dotations aux provisions réglementées		
T6K	Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	763 362 872	674 441 477
T6L	Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	0	0

T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 327 696	1 533 580
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	5 138 151	3 268 369
T82	IMPOTS SUR LES EXCEDENTS	61 103 552	50 592 637
L80	EXCEDENT	0	21 274 249
T84	TOTAL CHARGES	7 632 313 204	5 324 128 079

DIMF 2080			
MICROCRED			
NIF: 087800762E			
(EN FCFA)			
Code poste	PRODUITS	2 017	2 016
V08	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES INSTITUTIONS FINANCIERES	0	0
V1A	Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	0	0
V1B	Organe financier		
V1C	Caisse centrale		
V1D	Trésor public		
V1E	CCP		
V1F	Banques et correspondants	0	0
V1H	Etablissements financiers		
V1I	SFD		
V1K	Autres institutions financières		
V1L	Intérêts sur autres comptes de déposants débiteurs	0	0
V1Q	Intérêts sur dépôts à terme constitués	0	0
V1R	Intérêts sur dépôts de garantie constitués		
V1S	Intérêts sur autres dépôts constitués		
V2A	Intérêts sur comptes de prêts		
V2C	Intérêts sur prêts à moins d'un an		
V2G	Intérêts sur prêts à terme		
V2Q	Autres intérêts		
V2S	Divers intérêts		
V2T	Commissions		
V3A	PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES MEMBRES BENEFICIAIRES OU CLIENTS	6 136 848 208	5 047 527 725
V3B	Intérêts sur crédit aux membres, bénéficiaires ou clients	3 678 048 302	3 411 286 592
V3G	Autres crédits à court terme	0	0
V3M	Intérêts sur crédits à moyen terme	3 678 048 302	3 411 286 592
V3N	Intérêts sur crédits à long terme		

V3R	Autres intérêts	202 818 962	215 087 434
V3T	Divers intérêts	202 818 962	215 087 434
V3X	Commissions MARGE D'INTERET DEFICITAIRE	2 255 980 944	1 421 153 699
	TOTAL PRODUITS D'INTERETS	6 136 848 208	5 047 527 725
	PRODUITS SUR OPERATIONS SUR TITRES ET SUR OPERATIONS DIVERSES		
V4B	Produits et profits sur titres de placement	0	0
V4C		0	0
V4D	Intérêts sur crédits accordés au personnel non membre		
V4E	Produits sur opérations diverses		
V4F	Commissions		
	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
V5B	Produits sur prêts et titres subordonnés		
V5C			
V5D	Dividendes et produits assimilés sur titres de participation		
V5F	Produits et profits sur titres d'investissement		
	PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V5G	Produits sur opérations de crédit-bail		
V5H	Loyers		
V5J	Reprises de provisions		
V5K	Plus-values de cession		
V5L	Autres produits		
V5M	Produits sur opérations de location avec option d'achat		
V5N	Loyers		
V5P	Reprises de provisions		
V5Q	Plus-values de cession		
V5R	Autres produits		
V5S	Produits sur opérations de location avec option vente		
V5T	Loyers		
V5V	Reprises de provisions		
V5W	Plus-values de cession		
V5X	Autres produits		
V5Y	Produits sur opérations de change		
V6B	Gains sur opérations de change		
V6C	Commissions		

V6F	PRODUITS SUR OPERATIONS HORS BILAN		
	Produits sur engagements de financement donnés aux institutions financières		
V6K	Produits sur engagements de financement donnés aux membres, clients ou bénéficiaires		
V6L	Produits sur engagements de garantie donnés aux institutions financières		
V6N	Produits sur engagement de garantie donnés aux membres, bénéficiaires ou clients		
V6P	produits sur engagements sur titres		
V6R	Produits sur autres engagements donnés		
V6S	Produits sur opérations effectuées pour le compte de tiers		
V6U	PRODUITS SUR PRESTATIONS DE SERVICES FINANCIERS	693 000	1 991 000
V6V	Produits sur les moyens de paiement	263 000	506 000
V6W	Autres produits sur prestations de services financiers	430 000	1 485 000
	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION FINANCIERE	0	0
V7A	Plus-values sur cession d'éléments d'actif		
V7B	Transferts de charges d'exploitation financière		
V7C	Divers produits d'exploitation financière	0	0
V7D			
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0
	AUTRES PRODUITS FINANCIERS NETS	0	0
	MARGE D'INTERET DEFICITAIRE		
	AUTRES CHARGES FINANCIERES NETTES		
	CHARGE FINANCIERE NETTE		

	VENTES		
V8B	MARGE COMMERCIALE	106 531 201	12 487 350
V8C	Ventes de marchandises		
	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	262 890 059	218 080 074
W4A	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0	0
W4B	Redevances pour concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		
W4D	Indemnités de fonction et rémunération d'administrateurs, gérants reçues		
W4G	Plus-values de cession		
W4H	sur immobilisations incorporelles et corporelles		
W4J	sur immobilisations financières		
W4K	Revenus des immeubles hors exploitation		
4329905823	Transferts de charges d'exploitation non financière	0	0
W4M	Charges refacturées	0	0
W4N	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
W4P	Autres transferts de charges	0	0
W4Q	Autres produits divers d'exploitation		
W50	PRODUCTION IMMOBILISEE		
W51	Immobilisations corporelles		
W52	Immobilisations incorporelles		
W53	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	-894 548	43 131 775
X50	REPRISES DU FONDS POUR RISQUES FINANCIERS GENERAUX		
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	0	0
X54	Reprises d'amortissements des immobilisations		
X56	Reprises de provisions sur immobilisations		

	REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	262 890 059	218 080 074
X6B			
X6C	Reprises de provisions sur créances en souffrance	0	0
X6D	Reprises de provisions sur créances en souffrance de 6 mois au plus	0	0
X6E	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus		
X6F	Reprises de provisions sur créances en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus		
X6G	Reprises de provisions pour dépréciation des autres éléments d'actif		
X6H	Reprises de provisions pour risques et charges		
X6I	Reprises de provisions réglementées		
X6J	Récupération sur créances amorties	262 890 059	218 080 074
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 504 092	910 155
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURES	97 493	0
L80	DEFICIT	1 124 643 700	0
X84	TOTAL PRODUITS	7 632 313 204	5 324 128 079

BILAN

DEC 2800

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)

C /2017/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /AC0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

CODE POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
A10	CAISSE		
A02	CREANCES INTERBANCAIRES	19 923	21 852
A03	- A vue	1 438	3 167
A04	. Banque Centrale		
A05	. Trésor Public, CCP		
A07	. Autres Etablissements de Crédit	1 438	3 167
A08	- A terme	18 485	18 685
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE		
B10	- Portefeuille d'effets commerciaux		
B11	. Crédits de campagne		
B12	. Crédits ordinaires		
B2A	- Autres concours à la clientèle		
B2C	. Crédits de campagne		
B2G	. Crédits ordinaires		
B2N	- Comptes ordinaires débiteurs		
B50	- Affacturage		
C10	TITRES DE PLACEMENT		500
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56	35
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	996	954
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		150
C20	AUTRES ACTIFS	189	130
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS (actif)	156	205
E90	TOTAL ACTIF	21 320	23 826

BILAN

DEC 2800

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)

C /2017/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /AC0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

CODES POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
F02	DETTES INTERBANCAIRES		
F03	- A vue		
F05	. Trésor Public, CCP		
F07	. Autres établissements de crédit		
F08	- A terme		
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	688	700
G03	- Comptes d'épargne à vue		
G04	- Comptes d'épargne à terme		
G05	- Bons de caisse		
G06	- Autres dettes à vue		
G07	- Autres dettes à terme	688	700
H30	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		
H35	AUTRES PASSIFS	189	182
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	92	61
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	165	285
L35	PROVISIONS REGLEMENTÉES		
L41	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	4 482	4 482
L10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
L20	FONDS AFFECTES	9 484	11 482
L45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX		
L66	CAPITAL OU DOTATION	5 611	5 961
L50	PRIMES LIÉES AU CAPITAL	45	46
L55	RESERVES	49	87
L59	ECARTS A REEVALUATION		
L70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	260	464
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	255	76
L90	TOTAL DU PASSIF	21 320	23 826

BILAN**DEC 2800****ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)**

C /2017/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /AC0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

CODE POSTE	HORS BILAN	MONTANTS	
		Exercice N-1	Exercice N
N1A	Engagements de financement en faveur d'Ets de crédit		
N1J	Engagements de financement en faveur de la clientèle		
N2A	Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit	8 307	9 851
N2J	Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
N1H	Engagements de financements de crédit		
N2H	Engagements de garantie reçus d'Etablissements de crédit		
N2M	Engagements de garantie reçus de la clientèle		
N3E	TITRES A RECEVOIR		

COMPTE DE RESULTAT

DEC 2880

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)

C /2017/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /RE0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

POSTE	CHARGES	MONTANTS	
		N-1	N
R01	+ INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1	2
R03	- Intérêts et charges sur dettes interbancaires	1	2
R04	- Intérêts et charges sur dettes à l'égard de la clientèle		
R4D	- Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre		
R5Y	- Charges comptes bloqués actionnaires, emprunt- titres subordonnés		
R05	- Autres intérêts et charges sur dettes assimilées		
R5E	- CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R06	+ COMMISSIONS		
R4A	- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES		
R4C	- Charges sur titres de placement		
R6A	- Charges sur opérations de change		
R6F	- Charges sur opérations de hors bilan		
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES		
R8J	STOCKS VENDUS		
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES		
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	702	880
S02	- Charges de personnel	373	372
S05	- Autres frais généraux	329	508
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	118	110
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	106	122
T01	EXCEDENT DOTATIONS/REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
T81	PERTES/EXERCICES ANTERIEURS		63
T82	IMPOTS SUR LE BENEFICE	124	78
T83	BENEFICE	255	76
T85	TOTAL (DEBIT CPTÉ DE RESULTAT PUBLICATION)	1 306	1 331

COMPTE DE RESULTAT

DEC 2880

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)

C /2017/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /RE0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		N-1	N
V01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 003	1 066
V03	- Intérêts et produits sur créances interbancaires	1 003	1 066
V04	- Intérêts et produits sur créances sur clientèle		
V05	- Autres intérêts et produits sur créances assimilées		
V51	- Produits, profits sur prêts et titres		
V5F	- Intérêts sur titres d'investissements		
V06	COMMISSIONS		
V4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	303	257
V4C	- Produits sur titres de placement		23
V4Z	- Dividendes et produits assimilés		
V5G	Produits sur crédit-bail assimilés		
V6A	- Produits sur opérations de change		
V6F	- Produits sur opérations de hors bilan	303	234
V6T	DIVERS PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		
V8B	MARGES COMMERCIALES		
V8C	VENTES DE MARCHANDISES		
V8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES		
W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION		3
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS		
X01	EXCEDENT DES REPRISES SUR DOTATION DU FRBG		
X6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR/CREANCES ET DU HORS BILAN		
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS		5
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		
X83	PERTE		
X85	TOTAL (CREDIT CPTÉ DE RESULTAT PUBLICATION)	1 306	1 331

COMPTE DE RESULTAT

DEC 2885

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)

C /20176/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /RE0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

POSTE		N-1	N
V6T	+ DIVERS PROD D'EXPLOITAT BANCAIRE		
R6U	- CHARGE DIV D'ECPLOITAT BANCAIRE		
V8B	+ Marges commerciales		
V8C	+ Ventes de marchandises		
V8D	+ Variat de stocks de marchandises		
R8L	- Variat de stocks de marchandises		
R8G	- Achats de marchandises		
R8J	- Stocks vendus		
W4R	+ PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION		3
S01	- FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	-702	-879
S02	- Charges personnel	- 373	-372
S05	- Autres frais généraux	-329	-508
X51	+ Reprises d'amort et de prov sur immo		
T51	- Dotation aux amort et aux prov sur immo	-118	-110
X6A	+ Solde en bénéfice des correct de val sur créance et du hors bilan		
T6A	- Solde en perte des correct de val sur créance et du hors bilan	-106	-122
X01	+ Excédent des reprises/dotation du FRBG		
T01	- Excédent de dotations/reprises FRBG		
X80	+ Produits exceptionnels		5
T80	- Charges exceptionnel PROFITS ET PERTES/EXERCICES ANTERIEUR		
X81	+ Profits sur exercices antérieurs		
T81	- Pertes sur exercices antérieurs		-63
T82	- IMPOTS SUR LE BENEFICE	-124	-78
L80	RESULTAT	255	76

COMPTE DE RESULTAT

DEC 2885

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : Fonds de Garantie pour le Secteur Privé du Mali (FGSP)

C /2017/ 12/ 31/ /D0183/ /C/ /RE0/ /01/ /A/ /1/
 C Date d'arrêté CIB LC D F P M

POSTE		N-1	N
V01	+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 003	1 066
V03	+ Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires		
V04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur clientèle		
V51	+ Produits et profits sur prêts et titres		
V5F	+ Intérêts sur titres investissement		
V05	+ Autres intérêts et produits assimilés		
R01	- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-1	-2
R03	- Intérêts et charges assimilés sur dettes interbancaires		
R04	- Intérêts et charges assimilés sur dettes sur clientèle		
R4D	- Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre		
R5Y	- Charges et comptes bloqués act sur emprunts et titres subordonnés		
R05	- Autres intérêts et charges assimilées		
V5G	+ PRODUITS SUR CREDITS – BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
R5E	- CHARGES SUR CREDIT – BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES		
V06	+ COMMISSIONS		
V06	- COMMISSIONS		
V4A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	303	257
V4C	+ Produits sur titres de placement		23
V4Z	+ Dividendes et produits assimilés		
V6A	+ Produits sur opérations de change		
V6F	PRODUITS/OPERATIONS DE HORS BILAN	303	234
R4A	- CHARGES/OPERATIONS FINANCIERES		
R4C	- Charges sur titres de placement		
R6A	- Charges sur opérations de change		
R6F	- Charges sur opérations de hors bilan		

BILAN

DEC. 2800

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : BMS. SA

C 2017/ 12/ 31 ML102 P A/C/0 /01/ /1/
/c/ date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		exercice N-1	exercice N
A10	CAISSE	11272	13.609
A02	CREANCES INTERBANCAIRES	81.295	93.505
A03	- A vue	63.188	62.100
A04	. Banques Centrales	52.317	45.946
A05	. Trésor Public, CCP	0	0
A07	. Autres Etablissements de Crédit	10.871	16.154
A08	- A terme	18.107	31.405
B02	CREANCES SUR LA CLIENTELE	334.556	361.265
B10	- Portefeuille d'effets commerciaux	32.838	34.972
B11	. Crédits de campagne	0	0
B12	. Crédits ordinaires	32.838	34.972
B2A	- Autres concours à la clientèle	268.232	276.376
B2C	. Crédits de campagne	0	0
B2G	. Crédits ordinaires	268.232	276.376
B2N	- Comptes ordinaires débiteurs	33.486	49.917
B50	- Affacturage	0	0
C10	TITRES DE PLACEMENT	92.232	119.474
D1A	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.264	1.217
D50	CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
D20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	287	489
D22	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72.907	69.724
E01	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
C20	AUTRES ACTIFS	10.155	21.239
C6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	14.723	39.382
E90	TOTAL DE L'ACTIF	618.691	719.904

BILAN

DEC. 2800

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : BMSA.SA

C 2017/ 12/ 31 ML102 P A/C/0 /01/ /1/
 /C/ date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

CODES POSTE	PASSIF	MONTANTS	
		Exercice N-1	Exercice N
F02	DETTES INTERBANCAIRES	156.775	203.779
F03	- A vue	16.556	26.917
F05	. Trésor Public, CCP	9.262	18.013
F07	. Autres établissements de crédit	7.294	8.904
F08	- A terme	140.219	176.862
G02	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	375.238	409.759
G03	- Comptes d'épargne à vue	31.643	38.431
G04	- Comptes d'épargne à terme	23.883	24.867
G05	- Bons de caisse	0	0
G06	- Autres dettes à vue	209.851	221.331
G07	- Autres dettes à terme	109.861	125.130
H30	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
H35	AUTRES PASSIFS	7.259	7.453
H6A	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	6.617	21.435
L30	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	474	656
L35	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
L41	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
L10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	9.750	9.000
L20	FONDS AFFECTES	1.763	1.774
L45	FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
L66	CAPITAL OU DOTATIONS	34.595	34.595
L50	PRIMES LIEES AU CAPITAL	3.523	3.523
L55	RESERVES	3.151	4.090
L59	ECARTS DE REEVALUATION	10.323	9.825
L70	REPORT A NOUVEAU (+/-)	4.531	6.510
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	4.692	7.505
L90	TOTAL DU PASSIF	618.691	719.904

BILAN

DEC. 2800

ETAT : MALI

ETABLISSEMENT : BMS. SA

C 2017/ 12/ 31 ML102 P A/C/0 /01/ /1/
 /C/ date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

CODES POSTE	HORS BILAN	MONTANTS	
		exercice N-1	exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1A	En faveur d'établissements de crédit	0	0
N1J	En faveur de la clientèle	15.225	8.055
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2A	D'ordre d'établissements de crédit	112	103
N2J	D'ordre de la clientèle	61.499	87.709
N3A	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
POSTES	ENGAGEMENTS RECUS		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
N1H	Reçus d'établissements de crédit	6.484	10.126
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
N2H	Reçus d'établissements de crédits	0	0
N2M	Reçus de la clientèle	122.265	141.518
N3E	ENGAGEMENTS SUR TITRES		0

COMPTE DE RESULTAT DEC. 2880

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : BMS. SA

/C/ 2017/12/ 31 ML102 P RE0 /01/ /1/
c date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	CHARGES	MONTANTS	
		N-1	N
R01	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	11.986	15.074
R03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	3.638	5.829
R04	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	8.348	9.245
R4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	0	0
R5Y	- charges sur comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés et sur emprunts et titres émis	0	0
R05	- Autres intérêts et charges assimilées	0	0
R5E	CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
R06	COMMISSIONS	310	690
R4A	CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	554	680
R4C	- Charges sur titres de placement	0	0
-R6A	- Charges sur opérations de change	554	680
R6F	- Charges sur opérations de hors bilan	0	0
R6U	CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE	399	433
R8G	ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
R8J	STOCKS VENDUS	0	0
R8L	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
S01	FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	20.945	21.474
S02	- Frais de personnel	6.503	7.448
S05	- Autres frais généraux	14.442	14.026
T51	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	3.738	4.923
T6A	SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	2.130	1.555
T01	EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
T80	CHARGES EXCEPTIONNELLES	271	147
T81	PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	172	226
T82	IMPOT SUR LE BENEFICE	753	621
T83	BENEFICE	4.692	7.505
T84	TOTAL	45.950	53.328

COMPTE DE RESULTAT DEC. 2880

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : BMS. SA

/C/ 2017/ 12/ 31 ML102 P RE0 /01/ /1/
C date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS	MONTANTS	
		N - 1	N
V01	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	25.321	29.376
V03	- Intérêts et produits sur créances interbancaires	1.166	1.082
V04	- Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	23.675	26.855
V51	- Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0
V5F	- Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	- Autres intérêts et produits assimilés	480	1.439
V5G	PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V06	COMMISSIONS	8.199	8.942
V4A	PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	8.512	12.281
V4C	- Produits sur titres de placement	5.052	8.587
V4Z	- Dividendes et produits assimilés	4	14
V6A	- Produits sur opérations de change	638	526
V6F	- Produits sur opérations de hors bilan	2.818	3.154
V6T	PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	261	559
V8B	MARGES COMMERCIALES	0	0
V8C	VENTES DE MARCHANDISES	0	0
V8D	VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
W4R	PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	840	948
X51	REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	1.643	7
X6A	SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET DU HORS BILAN	0	0
X01	EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
X80	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1.166	828
X81	PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	8	387
X83	PERTE		
X85	TOTAL	45.950	53.328

COMPTE DE RESULTAT DEC. 2880

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : BMS. SA

/C/ 2017/ 12/ 31 ML102 P RF0 /01/ /1/
 C date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		N - 1	N
V6T	+PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	261	559
R6U	- CHARGES DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	399	433
	VENTE, CHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
V8B	+ Marges commerciales	0	0
V8C	+ Ventes de marchandises	0	0
V8D	+ Variations de stocks de marchandises	0	0
R8L	- Variations des stocks des marchandises	0	0
R8G	- Achats de marchandises	0	0
R8J	- Stocks vendus	0	0
	AUTRES PRODUITS ET CHARES D'EXPLOITATION		
W4R	+ PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	840	948
S01	- FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	20.945	21.474
S02	-frais de personnel	6.53	7448
S05	- Autres frais généraux	14.442	14.026
X51	+ Reprises d'amortissements et de provisions sur immobilisations	1.643	7
T51	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	3.738	4.923
X6A	+ Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	0	0
T6A	- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors bilan	2.130	1.555
X01	+ Excédent des reprises sur les dotations du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
T01	- Excédent des dotations sur les reprises du fonds pour risques bancaires généraux	0	0
	PROSUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES		
X80	+ Produits exceptionnels	1.166	828
T80	- Charges exceptionnelles	271	147
	PROFITS ET PERTES/EXCERCICES ANTERIEURS		
X81	+ Profits sur exercices antérieurs	8	387
T81	- Pertes sur exercices antérieurs	172	226
T82	- IMPOT SUR LE BENEFICE	753	621
L80	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	4.692	7.505

COMPTE DE RESULTAT DEC. 2880

ETAT : MALI ETABLISSEMENT : BMS. SA

/C/ 2017/ 12/ 31 ML102 P RF0 /01/ /1/
C date d'arrêté CIB LC D F M

(en millions de F CFA)

POSTE	LIBELLES	MONTANTS	
		N - 1	N
	PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
V01	- INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	25.321	29.376
V03	+ Intérêts et produits sur créances interbancaires	1.166	1.082
V04	+ Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	23.675	26.855
V51	+ Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0
V5F	+ Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	0	0
V05	+ Autres intérêts et produits assimilés	480	1.439
R01	- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	11.986	15.074
R03	- Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	3.638	5.829
R04	- Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	8.348	9.245
R4D	- Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	0	0
R5Y	- charges sur comptes bloqués d'actionnaires ou d'associés et sur emprunts et titres émis	0	0
R05	- Autres intérêts et charges assimilées	0	0
V5G	+ PRODUITS SUR CREDIT- BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
R5E	- CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	0	0
V06	+ COMMISSIONS	8.199	8.942
R06	-COMMISSIONS	310	690
V4A	+ PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	8.512	12.281
V4C	+ Produits sur titres de placement	5.052	8.587
V4Z	+ Dividendes et produit assimilés	4	14
V6A	+ Produits sur opérations de change	638	526
V6F	+ Produits sur opérations de hors bilan	2.818	3.154
R4A	- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	554	680
R4C	- charges sur titres de placement	0	0
R6A	- Charges sur opérations de change	554	680
R6F	- Charges sur opérations de hors bilan	0	0

Suivant récépissé n°0291/G-DB en date du 16 avril 2018, il a été créé une association dénommée : «Association de la Paix de la Commune V de Bamako», en abrégé (A.P.C.B).

But : Contribuer et d'œuvrer pour la promotion et la protection des mécaniciens garagistes du Mali en général et ceux de la Commune V en particulier, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura ACI, en face du terrain de sport du lycée BIRGO.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Seydou SAMAKE

Secrétaire général : Ousmane TRAORE

Secrétaires administratifs :

- Barthélemy COULIBALY
- Ibrahim KONATE

Trésoriers :

- Lassana DIARRA
- Fanto DIARRA

Secrétaires à l'organisation :

- Fanto Nama TOGOLA
- Bourama DIAKITE

Commissaire aux comptes : Fily COULIBALY

Secrétaires aux relations extérieures :

- Awa SAMAKE
- Aïcha CAMARA

Secrétaires aux conflits :

- Drissa TRAORE
- Broulaye SANOGO

Secrétaires à l'information et à la communication :

- Issa DIALLO
- Mamadou KEÏTA

Secrétaires à la jeunesse, aux sports, aux arts, à la culture et à l'éducation :

- Kassim DIALLO
- Aboubacar DIARRA

Secrétaires l'environnement :

- Solomane KONE
- Seydou DIARRA
- Bourama CISSE

Suivant récépissé n°022/CKTI en date du janvier 2016, il a été créé une association dénommée : «Association SIGUIDA LAKANA», en abrégé :

But : Favoriser les liens de fraternité et défendre des intérêts de leur localités ; faire face à certains problèmes auxquels ils sont confrontés : spéculations foncière ; défendre et consolider les droits et titres liés à leur occupation dans leur localité, etc.

Siège Social : Moribabougou Zone D.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président d'honneur : Boureyma WATTARA

Président : Ousmane SIDIBE

1er Vice président : Issa KAREMBE

2ème Vice président : Mamadou DIARRA

3ème Vice présidente : Nana Kadidia DIAWARA

Secrétaire général : Salia KOITA

Secrétaire général adjoint : Bouryma DJIRE

Secrétaire administratif : Sékou DIABY

Secrétaire administratif adjoint : Abdoul NIANG

Secrétaire à relations extérieures : Kaou DRAME

Secrétaire aux comptes : Oumar DIAKITE

Trésorier général : Saïbou TRAORE

Trésorier général adjoint : Almamy TRAORE

Secrétaire chargé du développement des infrastructures : Kaou DRAME

Secrétaire chargé du développement des infrastructures adjoint : Mody KEITA

Secrétaire chargé de la commination : Sékou DIABY

Secrétaire aux conflits : Seydou DIARRA

Secrétaire chargé de la sécurité : Daouda SANGARE

Suivant récépissé n°0421/G-DB en date du 23 mai 2018, il a été créé une association dénommée : « Association des Ressortissants de la Commune de Souranssan Tomoto », en abrégé : (A..R.C.S.T).

But : Contribuer au développement économique et culturel des villages de la commune Souranssan , etc.

Siège Social : Magnambougou Projet, rue 253 porte 669

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahatigué dit Raphael DIAKITE

1er Vice président : Ignace DIAKITE

Secrétaire général : Moussa COULIBALY

Secrétaire général adjoint : Makan SISSOKO

Secrétaire aux finances : Salif COULIBALY

Secrétaire aux finances adjoint : Paul Simon DIAKITE

Secrétaire aux revenus génératrice des femmes : Djouba FOFANA

Secrétaire aux revenus génératrice des femmes adjointe : Aminata DIAKITE

Secrétaire à la trésorerie : Yagaré DIAKITE

Secrétaire à la trésorerie adjoint : Abdoulaye DIAKITE

Secrétaire à l'organisation : Souleymane COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 1er adjoint : Yoro DIARRA

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Bouné COULIBALY

Secrétaire à l'organisation 3ème adjoint : Salif DIAKITE

Secrétaire à l'organisation 4ème adjoint : Sidy DIAKITE

Secrétaire à l'organisation 5ème adjoint : Solo DIAKITE

Secrétaire à l'organisation 6ème adjoint : Senou DIAKITE

Secrétaire à l'organisation 7ème adjoint : Mady DIAKITE

Secrétaire à l'organisation 8ème adjointe : Kany SIDIBE

Secrétaire à l'organisation 9ème adjointe : Bintou SY

Secrétaire à la jeunesse : Kemary DIAKITE

Secrétaire à la jeunesse adjoint : Mohamed S DIAKITE

Secrétaire aux conflits : Charles DIAKITE

Secrétaire aux conflits adjointe : Assitan DIAKITE

Secrétaire à l'information : Mamadou DIAKITE

Secrétaire à l'information adjoint : Cheick Oumar DIAKITE

Secrétaire aux affaires sociales : Niama COULIBALY

Secrétaire aux affaires sociales adjoint : Toumani DIAKITE

Secrétaire Administratif : Oumar Kandra DIARRA

Secrétaire aux comptes : Bamba FOFANA

Secrétaire aux comptes adjoint : Samakou COULIBALY

Suivant récépissé n°0410/G-DB en date du 23 mai 2018, il a été créé une association dénommée : « Association des Jeunes pour le Développement et Haracounda, », (commune de Kobiry, cercle de Kita, région de Kayes), en abrégé : (A.J.D.H).

But : Promouvoir des activités à caractère culturel, sportif et social dans le respect de l'éthique du village, etc.

Siège Social : Darsalam, Rue Djoukamady SISSOKO, Porte 753.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Samakoun Moussa DEMBELE

Vice président : Bamba Hangada DEMBELE

Secrétaire général : Bakary DEMBELE

Secrétaire administratif : Sama DEMBELE

Secrétaire administratif adjoint : Samakondjouk Amady DEMBELE

Secrétaire à l'organisation : Samakoundit Boubou KANTE

Secrétaire à l'organisation adjoint : Makan DANSIRA

Secrétaire à la communication et à l'information : Madidjan TOURE

Secrétaire adjoint à la communication et à l'information : Demba Solo DEMBELE

Trésorier général : Demba Gara DEMBELE

Trésorier général adjoint : Sécko DANSIRA

Secrétaire aux relations extérieures : Famoussa TOURE

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Sékou DEMBELE

Secrétaire aux conflits : Mady DEMBELE

Secrétaire adjoint aux conflits : Mougna Tounko TOURE

Suivant récépissé n°0282/G-DB en date du 12 avril 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Elèves Sortants de Formation Industriel », en abrégé (A.E.S-CFI).

But : Rassembler l'ensemble des membres et sympathisants du centre de formation industriel CFI et environnants autour d'idéaux communs, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura, rue 260, porte 1802

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ousmane DIALLO

Vice-président : Kome KONE

Secrétaire administratif : Adama TOUNKARA

Secrétaire administratif adjoint : Abdoulaye D TRAORE

Secrétaire général : Zoumana DOUMBIA

Secrétaire général adjoint : Christian DIARRA

Secrétaire à l'organisation : Hatoumata TOUNKARA

Secrétaire adjoint à l'organisation : Issa ANIBA

Secrétaire à l'information : Houseyni Diarra

Secrétaire adjoint à l'information : Moussa DIARRA

Secrétaire aux conflits : Kabine SISSOKO

Secrétaire adjoint aux conflits : Daouda Y COULIBALY

Trésorier général : Bocar BOCOUM

Trésorier général adjoint : Moussa TRAORE

Conseiller Religieux : Mamadou KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Issa TRAORE

Suivant récépissé n°0384/G-DB en date du 15 mai 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Baara Dia des Femmes », en abrégé : (A.Fe.B).

But : Aider les femmes à surmonter les obstacles majeurs qui freinent leur développement Socio-économique, éducatif et culturel, etc.

Siège Social : Hamdallaye ACI Bocoum près de la mosquée.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Haoua DIAKITE

Vice présidente : Kadia FOFANA

Secrétaire générale : Bintou KEITA

Secrétaire générale adjointe : Fanta NIANG

Secrétaire à l'organisation et à la mobilisation : Diarafa DIALLO

Secrétaire adjointe à l'organisation et à la mobilisation : Alima NIANG

Secrétaire à la cohésion sociale : Korotoumou SOW

Secrétaire adjointe à la cohésion sociale : Djénéba DICKO

Secrétaire à la formation : Néné NIMAGA

Secrétaire à la communication : Kadidia DJENEPO

Secrétaire adjointe à la communication : Fatoumata KONE

Secrétaire aux relations extérieures : Coumafing KEITA

Trésorière générale : Rokiatou DIALLO

Trésorière générale adjointe : Maïmouna DIABATE

Suivant récépissé n°0350/G-DB en date du 07 mai 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Kan-Kele des Commerçants Détaillants du Marché de Lafiabougou pour le Développement », en abrégé : (A.K.K.C.M.D).

But : Développer, protéger et entretenir des liens de solidarité, d'entraide et de cohésion entre les commerçants du marché de Lafiabougou, etc.

Siège Social : Lafiabougou, rue 434 porte 317.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mamadou DOUCOURE dit Ba

Vice président : Diawoye TOUNKARA

Secrétaire général : Drissa DEMBELE

Secrétaire général adjoint : Alhouseyni DJIRE

Secrétaire administratif : Soumaila THIERO

Trésorier général : Diadiè SAMAKE

Commissaire aux comptes : Boubacar COULIBALY

Secrétaire à l'information : Dialla SISSOKO

Secrétaire à l'information 1er adjoint : Yari KONATE

Secrétaire à l'information 2ème adjoint : Alassane DARDAYE

Secrétaire aux relations extérieures : Aliou DEMBELE

Secrétaire aux revendications et aux équipements marchandises : Mama CAMARA

Secrétaire à l'organisation : Amadou SISSOKO

Secrétaire à l'organisation adjoint : Issa TOGOLA

Secrétaire à la promotion féminine : Assétout TOGOLA

Secrétaire adjoint à la promotion féminine : Idrissa DJIRE

Secrétaire chargé aux sports et aux loisirs : Diakaridia DEMBELE

Secrétaire adjoint chargé aux sports et aux loisirs : Mamoutou COULIBALY

Secrétaire aux conflits et à la médiation : Seydou TRAORE

Secrétaire adjoint aux conflits et à la médiation : Moussa TRAORE

Suivant récépissé n°0068/G-DB en date du 26 janvier 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Etudiants Ressortissants du Cercle de Nioro du Sahel et Sympathisants », en abrégé : (A.E.R.N.S.).

But : Promouvoir le développement harmonieux et la cohésion sociale du cercle de Nioro du Sahel ; renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre les étudiants du cercle de Nioro du Sahel, etc.

Siège Social : Faculté des Droits Privé (FDPRI) sur la colline de Badalabougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président: Boubacar DIALLO

Vice président: Haby MAGUIRAGA

Secrétaire administratif : Seydina Oumar MAGUIRAGA

Secrétaire administratif adjoint : Cheichné DIALLO

Secrétaire aux relations extérieures : Diaguely CISSE

Secrétaire adjoint aux relations extérieures : Bakari DOUMASY

Secrétaire à la pédagogie : Oumar Samba SOW

Secrétaire adjoint à la pédagogie : Bakary KONATE

COMMISSION D'ORGANISATION

Président : Yaya TRAORE

Rapporteur : Hamady MAGUIRAGA

1er Membre : Assetou SAVANE

2ème Membre : Seyba SISSOKO

3ème Membre : Lamine TALL

Trésorier général : Mahamadou KONATE

Trésorière générale adjointe : Astan KEBE

Commissaire aux comptes : Abdoul SY

Secrétaire aux affaires sociales : Cheickné Ali KEITA

Secrétaire à l'environnement et à l'assainissement : Ousmane TRAORE

Secrétaire à l'information et à la communication : Mahamadou Kaba DIAKITE

1er Secrétaire adjoint à l'information et à la communication : Soumaila KONE

2ème Secrétaire adjoint à l'information et à la communication : Youssouf FOFANA

Secrétaire aux sports, arts et cultures : Chiecknè KOUMARE

Secrétaire adjoint aux sports, arts et cultures : Abba SOUMARE

Secrétaire à la mobilisation : Ousmane DIAW

Secrétaire adjointe à la mobilisation : Mariam BAH

Secrétaire aux conflits : Issiaka DEM

Secrétaire à la promotion féminine : Houley SECK

Secrétaire adjoint à la promotion féminine : Dembo NIMAGA

Suivant récépissé n°044/P-CM en date du 28 avril 2018, il a été créé une association dénommée : «Association Bureau d'Etude et d'Appui aux Projets et Initiatives du Secteur de l'Education », en abrégé : (B.E.A.P.I.S.E).

But : Promouvoir l'épanouissement des membres et des couches défavorisées par l'appui à leurs initiatives dans les domaines de l'éducation, des micros entreprises de l'environnement et la justice ; appuyer les communautés rurales vulnérables à concrétiser leurs initiatives locales ; permettre d'améliorer leurs revenus, avoir des ressources à la maîtrise de leur développement, etc.

Siège Social : Ménaka.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président actif: Achkounine Ag IDALYALLAH

Secrétaire général : Sidi BARKA

Secrétaire à la formation et la recherche : Aguisa AKLININE

Trésorier général : Motia Ag MOHAMED

Secrétaire chargé de l'organisation : Souleimane ALHOUSSEINI

Commissaire aux comptes : Tirima Ag HADELHADJ

Commissaire aux conflits : Fadimata Walet ALHASSANE

Suivant numéro d'immatriculation n°N-2018-S4b1/0335/A, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée SCOOPS «BENKADI» des Agriculteurs de Wokoni Bamanan, en abrégé (SCOOPS BENKADI).

But : Promouvoir la production des céréales sèches, l'arachide, le sésame, l'élevage de petits ruminants et la volaille à travers la diversification des activités des membres en améliorant leurs conditions de vie.

Siège Social : Wokoni Bamanan, Commune rurale de Sanando, cercle de Barouéli, Région de Ségou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Président : Amadou COULIBALY

Secrétaire administratif : Sounko COULIBALY

Trésorier : Tièkoura COULIBALY

Trésorier général adjoint : Sériba TRAORE

COMMISSION DE SURVEILLANCE

Président : N'Djé COULIBALY

Membres :

- Abdou COULIBALY

- Kadidiatou DIARRA

Suivant récépissé n°0617/G-DB en date du 10 novembre 2017, il a été créé une association dénommée : «Association des Femmes Besako pour le Développement de Dianguinébougou Plateau», en abrégé : (AFBDDP).

But : Promouvoir la promotion de la femme, promouvoir des actions dans le domaine, de l'alphabétisation et la santé, etc.

Siège Social : Banconi Dianguinébougou Plateau près du jardin Demissew Kanu, rue 656, porte 75.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Mme DEMBELE Kadiatou COULIBALY

Vice présidente : Mme KANE Gnakalé SOUMOUNOU

Secrétaire générale : Mme SANGOGO Awa TRAORE

Trésorière générale : Mme OUOLOGUEM Kadiatou COULIBALY

Trésorière générale adjointe : Mme KEÏTA Koudédja BAGAYOKO

Secrétaire à l'éducation à la culture et aux sports et loisirs : Mme DIAKITE Sabou DIAKITE

Secrétaire aux relations extérieures : Halimata COULIBALY

Secrétaire à l'information : Mme COULIBALY Farima BAGAYOKO

Secrétaire à l'organisation : Mme COULIBALY Salimata DIARRA

Secrétaire aux conflits : Mme GOUMANE Sitan DOUCOURE

Suivant numéro d'immatriculation n°R2018 D9 C6/0098/B en date du 09 mars 2018, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative des Commerçants de Bétails Tapital Soudou Baba, COOP CA.

But : Développement du l'élevage, commercialisation, approvisionnement en aliments bétail, promouvoir des emplois, protection environnement.

Siège Social : Niamana ATT Bougou.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

CONEIL D'ADMINISTRATION

Présidente CA : Aïssata Oumarou BARRY

Vice-président CA : Sambourtou DIALLO

2ème Vice-président : Sékou SOW

3ème Vice-présidente : Coumba DICKO

Secrétaire à l'organisation : Dikourou TAMBOURA

1er Adjoint au Secrétaire à l'organisation : Aly TAMBOURA

2ème Adjoint au Secrétaire à l'organisation : Aïssata BOCOUM dite Bel Horé

Secrétaire aux relations : Fatoumata DICKO

Trésorier général : Soumaïla SARRE

Secrétaire à la commercialisation : Ousmane CISSE

Secrétaire à l'approvisionnement : Oumar DICKO

Secrétaire aux conflits : Hamadoun BARRY

COMMISSION DE CONTROLE

Président : Oumar DICKO

Membres :

- Hamadoun DICKO
- Kadia DICKO

Suivant récépissé n°145/P-CK en date du 13 juin 2018, il a été créé une association dénommée : «Association des Usagers de l'Adduction d'Eau Potable de Gaméra», en abrégé (AUAEP).

But : L'exploitation communautaire d'un système d'alimentation et de distribution d'eau potable dans son périmètre d'action ; la défense des intérêts communs des adhérents dans le domaine de l'eau potable ; la garantie d'un égal accès à l'eau potable pour tous les habitants du village, en vue d'améliorer leur santé et d'alléger les tâches quotidiennes des ménagères ; la gestion saine des ressources financières et toute action permettant le développement du système et l'amélioration de la consommation d'eau potable.

Siège Social : Gaméra (Commune Rurale de Kolimbiné).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Moussa TANDJIGORA

Vice président : Bakary DEMBO DIAKITE

Secrétaire administratif : Souleymane TANDJIGORA

Trésorier : Mamadou TANDJIGORA

Trésorier adjoint : Moustapha TANDJIGORA

Conseiller à l'approvisionnement : M'Pali TANDJIGORA

Secrétaire à l'information et à l'organisation : Djimé DEMBELE

Conseillère hygiène : Diana DIAKITE